

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**FINISTERE**

**MAIRIE DE GOURLIZON**

**DELIBERATION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON**

**Séance du 22 juin 2023**

Nombre de membres		<b>l'an deux mille vingt et trois, le vingt-deux juin</b>
En exercice	13	à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
Présents	12	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Votants	12	par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

**Date de la convocation**

15 juin 2023

**Etaient présents** : Emmanuelle RASSENEUR – Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Joël MONOT – Carole PIGEYRE – Loïc FLOCHLAY – Geoffrey COLIN – Moktar BENHADJ –

**Etaient absents** : Nathalie LAPART

**Didier GOURRET a été élu secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**2023-06-04 : CONTRAT DE GROUPE TITRES RESTAURANT / MANDAT AU CDG29**

**Exposé** :

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent mettre en œuvre une politique d'action sociale en faveur de leurs agents. La participation financière de l'employeur à des dispositifs sociaux constitue un levier d'attractivité pour attirer de nouvelles compétences et fidéliser les agents déjà en poste dans la collectivité. Le montant de la participation est fixé librement par chaque collectivité.

Le Centre de Gestion du Finistère souhaite proposer un contrat mutualisé de titres restaurant à adhésion facultative. Cette convention sera conclue pour une durée de 3 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il s'agit là d'une opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire à un contrat visant à améliorer le pouvoir d'achat des agents.

**Proposition** :

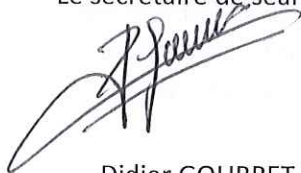
Il est proposé aux membres du Conseil municipal de confier au Centre de Gestion du Finistère le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence afin de sélectionner des prestataires en mesure d'assurer la fourniture de titres restaurant.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne mandat au Centre de Gestion pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte une convention relative à l'achat de chèques déjeuner.
- Dit que la décision éventuelle d'adhérer à la convention proposée fera l'objet d'une délibération ultérieure qui fixera également, après avis du comité social territorial, le montant de la participation, et la valeur faciale des titres restaurant.

Le secrétaire de séance



Didier GOURRET

La maire



Emmanuelle RASSENEUR.

